BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 24 novembre 2017	***N° 2017-745***

Convocation du 17 novembre 2017
Aujourd'hui vendredi 24 novembre 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Michel VERNEJOUL à M. Jacques GUICHOUX
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Marik FETOUH à M. Fabien ROBERT
Mme Magali FRONZES à M. Philippe FRAILE MARTIN
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Chantal CHABBAT
Mme Martine JARDINE à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
M. Bernard LE ROUX à M. Gérard DUBOS
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Jacques PADIE à M. Max GUICHARD
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain ANZIANI à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h10
Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h25
M. Christophe DUPRAT à M. Nicolas FLORIAN à partir de 11h50
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h40
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 12h00
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h50
Mme Brigitte COLLET à M. Daniel HICKEL à partir de 10h20
M. Stéphan DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h05
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 10h25

Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 11h50
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h35

EXCUSE(S) :

Monsieur Jacques COLOMBIER.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain JUPPE à partir 12h45 et M. BOBET prend la présidence

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 24 novembre 2017**	***Délibération***
	Direction générale Haute qualité de vie **Direction Gestion des déchets et propreté**	***N° 2017-745***

Le Recyclorium - Année 2017 - Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation

---

Monsieur Dominique ALCALA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Lauréate de l'appel à projet « territoire zéro déchet zéro gaspillage » lancé par le ministère de l'environnement dans le cadre de la loi de Transition énergétique pour la croissance verte, Bordeaux Métropole souhaite accentuer les démarches qu'elle mène en faveur du développement du réemploi et de la promotion de l'économie circulaire.
Pour ce faire, Bordeaux Métropole souhaite notamment attribuer des aides financières aux associations portant des projets emblématiques concourant à la réduction des déchets. Un règlement d'intervention pour les attributions de subventions a ainsi été voté dans ce cadre en Conseil de Métropole le 22 mars 2013.

Présentation de l'association « Le Recyclorium »
L'association « Le Recyclorium » œuvre, via ses différentes activités, à la réduction des déchets sur le territoire de Bordeaux Métropole en proposant des actions concrètes de réemploi et de réutilisation d'objets et de matières, et la sensibilisation à des modes de consommation responsable.
Créée en 2013, l'association régie par la loi du 1er juillet 1901 est implantée sur la commune d'Ambarès-et-Lagrave.
Composée de 20 membres actifs et d'un emploi en contrat aidé de 20 heures, l'action de la recyclerie s'articule autour de différentes activités :

- La boutique de réemploi

Installée au sein des anciennes cuisines centrales de la commune d'Ambarès-et-Lagrave, l'action de la recyclerie a également vocation à rayonner sur les communes alentour.
La boutique connait une augmentation de la fréquentation depuis septembre 2016. 404 apports de mobiliers sont recensés en 2016 (contre 386 en 2015). Pour 2016, 15 tonnes d'objets et matières ont été ainsi traités par le Recyclorium.

- Les chantiers d'ameublement et création

L'équipe effectue des créations pour répondre à des commandes concernant des évènements ou l'aménagement d'espaces (participation à l'organisation du marché des créateurs, réalisation du décor de la place lors du marché de Noël…)

Ces activités sont pour l'association un excellent moyen pour remettre en circulation des encombrants, d'intégrer les quartiers, d'être en contact direct avec la population et de sensibiliser à la réduction des déchets.

- Animations et sensibilisation

L'association propose des ateliers auprès des scolaires. Elle intervient à ce titre une fois par semaine sur l'école d'Ambarès-et-Lagrave.
En outre, elle effectue différents ateliers de fabrication de produits ménagers, de création à partir d'objets récupérés et de sensibilisation à la réduction des déchets et sur les impacts directs et indirects de nos choix de consommation.
Des visites de la recyclerie sont également organisées dans cet objectif de sensibilisation des publics.

Budget 2017 de l'association Le Recyclorium :

Bordeaux Métropole est sollicitée à hauteur de 2 500€, sur un budget prévisionnel de 27 976 € répartis comme suit :

DEPENSES	**€ TTC**	**RECETTES**	**€ TTC**
Achats	**3 842**	**Vente de produits finis, prestations de services**	**10 315**
Services extérieurs	**802**		
		Subventions d'exploitation	**13 144**
Autres services extérieurs	**3 185**	Bordeaux Métropole (19%)	2 500
		Région (11.4%)	
Charges de personnel	**19 247**	Commune (7.6%)	1 500
		Emplois aidés (56.6%))	1 000
		ADEME (5.3%)	7 444
Dotation aux amortissements, provisions et engagements	**900**		700
		Autres produits de gestion courante	**600**
		Produits financiers	**55**
		Transfert de charges	**3 862**
TOTAL DES CHARGES	**27 976**	**TOTAL DES PRODUITS**	**27 976**
Emploi des contributions volontaires en nature	**0**	Contributions volontaires en nature	**0**
TOTAL DES CHARGES	**27 976**	**TOTAL DES PRODUITS**	**27 976**

	Budget N	Budget ou Réalisé N-1
Charges de personnel / budget global	19 247 / 27 976 = 68.8%	7 437.12/ 20 620.50 = 36%
% de participation de BM / Budget global	8.9%	12.12%
% de participation des autres financeurs / Budget global (une ligne par principaux financeurs publics)	Bordeaux Métropole (8.9%) Région (5.4%) Commune (3.6%) Emplois aidés (26.7%) ADEME (2.5%)	Bordeaux Métropole (12.12%) Emplois aidés (25%)

Conformément aux dispositions du règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux organismes de droit privé, approuvé par le Conseil de Bordeaux Métropole en date du 29 mai 2015, la subvention sera versée forfaitairement en une seule fois.

Obligations de l'organisme subventionné :

Conformément aux dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'organisme subventionné est tenu de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de son budget définitif (annexe 1 complétée des colonnes « réalisé ») et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.
Ainsi il s'engage à fournir dans les six mois de la clôture l'exercice et au plus tard le 31 août 2018, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations
  Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions comprenant les éléments mentionnés à l'annexe 2 et définis d'un commun accord entre les deux parties. Ces documents sont signés par le président de l'organisme ou toute personne habilitée.
- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du Code de commerce.
- Le rapport d'activité.

Selon ce même article, il est également interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le règlement d'intervention pour les attributions de subventions dans le cadre de l'élaboration du programme local de prévention des déchets, adopté par délibération n°2013/047 du 22 mars 2013 ;

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé ;

VU la délibération « zéro déchet zéro gaspillage » adoptée le 7 juillet 2017 ;

VU la demande de l'association en date du 26 juillet 2017.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la demande de subvention de l'association « Le Recyclorium » d'un montant de 2 500 euros est recevable car ses actions contribuent pleinement aux objectifs définis par Bordeaux Métropole en matière de réduction des déchets et d'économie circulaire,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement de 2 500 € au titre de 2017 à l'association « Le Recyclorium »,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte afférent à cette subvention ;

Article 3 : d'imputer cette subvention sur le budget annexe déchets ménagers de l'exercice en cours chapitre 65 – article 6574.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 novembre 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **7 DÉCEMBRE 2017** **PUBLIÉ LE :** **7 DÉCEMBRE 2017**	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Dominique ALCALA

Annexe 1
Budget Prévisionnel

BORDEAUX MÉTROPOLE

ANNEXE N°2 _BUDGET previsionnel 2017							
Exercice 2017	Nom de l'organisme : LE RECYCLORIUM						
CHARGES (en euros)				PRODUITS (en euros)			
	Budget 2017	Réalisé 2017	Ecart en valeur		Budget 2017	Réalisé 2017	Ecart en valeur
60 – Achats	3842	0	-3842	70 - Ventes de produits finis, prestations de services	10315	11332,48	1017,48
Achats d'études et de prestations de service			0	Marchandises	8000	0	-8000
Achats non stockés de matières et fournitures	2742	0	-2742	Prestations de services	2315	0	-2315
Fournitures non stockables (eau, énergie)			0	Produits des activités annexes	0	0	0
Fournitures d'entretien et de petit équipement	800	0	-800				0
Fournitures administratives	300	0	-300	74 - Subventions d'exploitation	13144	0	-13144
Autres fournitures			0	État (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)			0
61 - Services extérieurs	802	0	-802	Région	1500		-1500
Sous traitance générale	0		0	Département	0	0	0
Locations mobilières et immobilières		0	0	Bordeaux Métropole	2500	0	-2500
Entretien et réparation	200		-200	Autres EPCI			0
Assurances	500	0	-500	Commune(s)	1000		-1000
Documentation	102	0	-102	Organismes sociaux			0
Divers			0	Fonds européens			0
62 - Autres services extérieurs	3185	0	-3185	Emplois aidés	7444	0	-7444
Rémunérations intermédiaires et honoraires	152	0	-152	Autres (précisez) : ADEME	700		-700
Publicité, publications	350	0	-350				
Déplacements, missions et réceptions	2000	0	-2000	75 - Autres produits de gestion courante	600	0	-600
Frais postaux et de télécommunication	148	0	-148	Cotisations	150	0	-150
Services bancaires			0	Autres	450	0	-450
Divers	535		-535				
63 - Impôts et taxes	0	0	0	76 - Produits financiers	55	0	-55
Impôts et taxes sur rémunérations			0				
Autres impôts et taxes			0	77 - Produits exceptionnels			0
64 - Charges de personnel	19247	0	-19247				
Rémunérations du personnel	10264	0	-10264	78 - Reprises sur amortissements et provisions		0	0
Charges sociales	8803	0	-8803			0	
Autres charges de personnel	180	0	-180	79 – Transfert de charges	3862		-3862
65 - Autres charges de gestion courante			0				
66 – Charges Financières			0				
67 - Charges exceptionnelles		0	0				
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	900	0	-900				
TOTAL DES CHARGES	27976	0	-27976	TOTAL DES PRODUITS	27976	11332,48	-16643,52
86 - *Emploi des contributions volontaires en nature*	0	0	0	87 - Contributions volontaires en nature	0	0	0
- *Secours en nature*			0	- *Bénévolat*			0
- *Mise à disposition gratuite des biens et prestations*			0	- *Prestations en nature*			0
- *Personnel bénévole*			0	- *Dons en nature*			0

	Budget 2017	Réalisé 2017	Ecart en valeur
Résultat Net	27 976	0	27 976

Personnel	2013	2014	2015	Budget 2016	Réalisé 2016
Nombre de salariés en équivalent temps plein	0	0	0	11389	9167

Signature du Président ou du représentant légal
Date 26/07/2017
Tampon de l'organisme

LE RECYCLORIUM

Annexe 2

Compte-rendu financier

<u>Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif d'une subvention de fonctionnement</u>

Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables d'association de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.

Nom de l'organisme :

1. BILAN QUALITATIF ANNUEL

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre

L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes…) :

2. BILAN FINANCIER

2.1. Fournir le budget financier définitif « signé » faisant apparaître les écarts entre le prévisionnel et le réalisé

2.2. Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget financier définitif:

2.3. Observations à formuler sur le compte-rendu financier :

Je soussigné(e), (nom et prénom) .....

représentant(e) légal(e) de l'organisme,

certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait, le : |___|___|___|___|___|___|___|___| **à** .....

Signature :